

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 24 JUIN 2011

Présents : MM. DOMAT, *Maire*, GABET, DELHAYE, LECOT, LARERE, TAILLANDIER, *Adjoints*, BOUTELOUP, NICOLAU, SAMBOURG, DESLIONS, LONGET, HERAUT, CHAZAUD, CHAUDRON, MARTIN, VALLET, *Conseillers Municipaux*.

Absents ayant donné pouvoir : M. MARCHAND à Mme HERAUT
M. ADRIEN à Mme DOMAT

Secrétaire de séance : Mme Chantal LONGET

Le procès - verbal de la séance précédente est lu et adopté à l'unanimité, sans observation particulière.

En préalable, Mme le Maire précise la répartition de certaines attributions au Maire et aux Adjoints :

- Finances : Mme TAILLANDIER – Mme DOMAT
- Urbanisme : M. LECOT
- Camping et sport : M. GABET – Mme DOMAT
- Travaux au camping : Mme TAILLANDIER

Mme DOMAT donne lecture de l'invitation de l'école Paul Bert au conseil municipal dans le cadre du voyage scolaire à Morbach le 27 juin à 18 h 30 (diaporama).

Mme le Maire fait part des remerciements de l'association "Les Capucines" pour notre aide et notre présence dans le cadre du festival des majorettes.

Le conseil municipal adresse également ses remerciements à l'association "Les Capucines" pour sa participation au feu de la Saint Jean depuis plusieurs années.

LES COMPTES ADMINISTRATIFS 2010

- Adopte à l'unanimité les comptes administratifs 2010 de la commune budget principal et budgets annexes dont les résultats sont les suivants :
 - pour le budget général qui laisse apparaître un excédent global de clôture de : 248 941,22 €
 - pour les budgets des services à comptabilité distincte
 - du service de l'assainissement qui fait apparaître un excédent global de clôture de : 104 503,07 €

- du service de la restauration qui fait apparaître un déficit global de clôture de : 33 961,01 €
- du service des transports qui fait apparaître un déficit global de clôture de : 59 969,86 €
- du camping qui fait apparaître un déficit global de clôture de : 127 695,53 €
- du lotissement le Ravillon qui fait apparaître un excédent global de clôture de : 157 273,78 €
- de la rénovation des logements qui fait apparaître un excédent global de clôture de : 70 354,97 €
- de la zone d'activités qui fait apparaître un excédent global de clôture de : 35 035,18 €

ainsi que les comptes de gestion correspondants établis par le Receveur Municipal.

LES IMMEUBLES COMMUNAUX

- Accepte le renouvellement :
 - du bail de location de la Poste,
 - des contrats de location des parkings rue des Lanceurs de Pierres arrivés à expiration pour une durée de trois ans

LES QUESTIONS DIVERSES

- Décide en accord avec le Conseil Général et dans un souci de clarté de compléter la signalisation au sol et verticale du parking du collège, et accepte de participer à cette opération à hauteur de 1237,28 € H.T
- Accepte la réalisation de travaux de consolidation de la toiture quai de la République pour la somme de 1 874,50 € H.T
- Charge madame le Maire d'étudier la solution la plus adaptée au remplacement d'un ordinateur destiné au service Animation de la commune
- Accepte également le renouvellement de la convention de gestion conclue avec le centre de loisirs de Pont sur Yonne pour la surveillance de la cantine scolaire
- Vote une subvention communale à l'association "La Vandoise" d'un montant de 1 683,60 €

- Décide de ne pas donner suite à la demande de subvention exceptionnelle formulée par l'association "Les Loups Sénonais" destinée au financement d'une manifestation qui se déroule à Joigny.
- Prend connaissance de la convention d'utilisation des installations sportives et du règlement applicable aux associations sportives et décide d'étudier ces documents qui seront soumis à la prochaine séance du conseil municipal.
- Evoque la question de la taille des logements de fonction au regard du nombre de personnes qui par le passé n'était pas forcément un élément déterminant de la location.

LE PERSONNEL COMMUNAL

- Décide la création d'un poste d'adjoint d'animation 1ère classe suite à l'obtention par un de nos personnels du concours correspondant
- Accepte la conclusion avec le CNFPT d'une convention pour la formation de plusieurs agents "habilitations électriques" dans le cadre de la mise en route de la nouvelle station d'épuration
- Prend connaissance d'un courrier émanant d'une commerçante rue du Château concernant la rénovation de sa façade et confirme que ces travaux entrent dans le champ d'application des règles du Plan d'Occupation des Sols et des préconisations du service Département de l'Architecture dans le périmètre des monuments classés, règles qui s'appliquent à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00